

**MAIRIE D'ÉCOYEUX**  
**RÉUNION DU CONSEIL**  
**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mme Isabelle COSSON, Agnès LAFAYE, Sandrine CHASSELOUP, Carole LACROIX, Maud DELCROIX, Janine LE ROUX, Catherine VÉTELET,  
MM. Pascal GILLARD, Olivier LAROCHE, Mickaël LIGNÉ, Cyrille BAIOLA, Pascal CAILLAULT, Jean-Dominique RAGONNAUD

Absents excusés : M Gérard OUZEAU pouvoir à Pascal CAILLAULT

Mme Dominique BARBRAUD pouvoir à Catherine VÉTELET

Mme Agnès LAFAYE a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Cette séance s'ouvre par la présentation du CODEV (Conseil de Développement) de l'Agglomération de Saintes. Le CODEV est une assemblée composée de femmes et d'hommes résidant sur le territoire de la CDA. Ces membres sont bénévoles et apolitiques. C'est un relai de la parole citoyenne, un lieu de dialogue, de réflexion un outil d'investigation et d'écoute pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes. Le CODEV répond à une volonté d'une collectivité de saisir un groupe de citoyens sur une question intéressant la vie de son territoire.

L'avis donné par le CODEV est consultatif et n'oblige en rien la collectivité à le suivre.

Le CODEV permet un lien entre citoyens et la société

**Vente d'une parcelle à une entreprise (202511D001 et 202511D001-2)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 12 septembre 2023 et séance du 12 novembre 2024 le conseil municipal a validé la vente d'un terrain artisanal à l'entreprise SCI 4M (AV MATERIEL). Ces premières délibérations n'étant pas complètes et à la demande du notaire, il est nécessaire de reprendre une délibération.

Monsieur le Maire propose donc de vendre les parcelles cadastrées AL741 (550 m<sup>2</sup>) et AL739 (183 m<sup>2</sup>) soit une surface totale de 733 m<sup>2</sup> à l'entreprise SCI 4M (AV MATERIEL) représentée par Mr MULON Stéphane.

Il propose de fixer le prix de vente à 20 €TTC/m<sup>2</sup> soit un montant total de 14 660 €TTC.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à 14 voix pour et 1 abstention, décide

- D'autoriser le Maire à vendre ces deux parcelles à l'entreprise SCI 4M
- De fixer le prix de vente à 20€TTC/m<sup>2</sup> soit un total de 14 660 €TTC

## **Mise en place d'une servitude de réseaux pour vente d'une parcelle (202511D002)**

Monsieur le Maire expose que pour établir l'acte notarié concernant la vente des parcelles AL 741 et AL 739 à l'entreprise SCI 4M (AV MATERIEL) il est nécessaire de prendre une délibération qui détaille la servitude mise en place.

Monsieur le Maire expose le détail des servitudes :

- Servitude pour passage des réseaux (eau-tout à l'égout-edf) sur la parcelle communale AL 737

Le conseil vote à l'unanimité la mise en place de cette servitude.

Monsieur Cyrille BAÏOLA, Conseiller municipal, demande si, de la végétalisation est prévue autour des parcelles qui seront vendues à l'entreprise SCI 4M. Monsieur le Maire précise que la plantation d'une haie est déjà faite, car cet aménagement paysager était prévu dans le permis de lotir du lotissement « Chez Giet » situé juste à côté.

Monsieur Pascal CAILLAULT, Conseiller municipal, en profite pour demander l'état d'avancement du projet d'installation de lockers Mondial Relay. Monsieur LIGNÉ Mickaël, en charge du dossier répond qu'il n'a pas de nouvelles et évoque des changements d'interlocuteurs. Le dossier doit être relancé.

## **Renouvellement de l'adhésion aux Maires pour la Planète (202511D003)**

Monsieur le Maire rappelle le principe de l'association Les Maires pour la Planète. Il explique que l'adhésion 2025 n'a pas été réglée et qu'il est nécessaire de prendre une délibération. Il précise que la cotisation pour 2025 s'élève à 70,90€ .

Il propose donc de renouveler l'adhésion et de renouveler l'adhésion par tacite reconduction pour l'année 2026. La nouvelle équipe municipale qui sera élue courant 2026 décidera pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- De renouveler l'adhésion 2025 et de renouveler par tacite reconduction pour l'année 2026.

## **Présentation des devis pour le projet « passerelle » (202511D004)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il était envisagé de réaliser une passerelle pour traverser le « Bramerit » afin de prolonger le cheminement doux et de sécuriser la circulation des piétons en évitant ainsi de longer la départementale. Il rappelle que Madame Sandrine CHASSELOUP, conseillère municipale avait déjà travaillé sur le sujet.

Il précise qu'il a rencontré le SYMBA pour avoir leur avis et accord.

Il présente deux devis :

- Tertu Équipements d'un montant de 74 117,00 €HT soit 88 940,40 €TTC
- Bois Loisirs Créations d'un montant de 16 450,00 €HT soit 19 740,00 €TTC

L'Assemblée élimine tout de suite le 1<sup>er</sup> devis qui est beaucoup trop ambitieux par rapport aux besoins du projet.

Concernant le 2<sup>ème</sup> devis Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une passerelle sur pieux en bois. Messieurs Pascal CAILLAULT et Cyrille BAÏOLA, Conseillers Municipaux s'interrogent sur la durée de vie des pieux en zone humide. Monsieur le Maire précise que le bois est traité pour ce genre d'environnement.

Madame Catherine VÉTELET, Conseillère municipale, en profite pour préciser que les parents conduisant les enfants à l'école empruntent déjà l'Allée du Vivier et qu'il est dommage effectivement que l'on ne puisse pas traverser le Bramerit. Elle demande également s'il est possible d'obtenir une subvention. Monsieur le Maire répond que la mairie peut demander le solde du fonds de concours de Saintes Grande Rive, l'Agglo (5000 euros).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté (12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) décide

- de valider le devis de l'entreprise Bois Loisirs Créations d'un montant de 19 740,00€TTC
- d'autoriser le Maire à demander le solde du fonds de concours à Saintes Grande Rive l'Agglo
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.

#### Présentation du devis SEC TP pour le surfacage du parking « rue des Artisans »

*Ce point est ajourné. Monsieur le Maire a besoin de plus d'informations de la part de l'entreprise.*

#### Présentation du devis CHASSAGNAC pour les réparations du camion IVECO

*Ce point est ajourné. Des informations complémentaires doivent être fournies par l'entreprise CHASSAGNAC*

#### Présentation du devis SYNDICAT DE LA VOIRIE pour la pose de signalisation (202511D005)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé d'investir dans de la signalétique. Ces panneaux sont livrés et il faut désormais les installer. Madame Agnès LAFAYE, Adjointe au Maire précise qu'après entretien avec les agents techniques, la pose est problématique en fonction de la nature du sol. Ils n'ont pas le matériel nécessaire et cela prendrait du temps. Elle a donc demandé un devis au Syndicat de la voirie. Le Syndicat dispose d'un agent qui est spécialisé dans ce genre d'intervention. Le matériel et les matériaux sont fournis.

Le devis s'élève à 2 128,78€HT soit 2 554,50 €TTC.

Pascal CAILLAULT et Cyrille BAÏOLA, Conseillers municipaux, trouvent le prix très correct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis

#### Décision Budgétaire modificative n°1 (202511D006)

Monsieur le Maire informe que des dépenses imprévues sont attendues et de fait les crédits votés au budget 2025 sont insuffisants et qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour pouvoir couvrir les opérations. Monsieur le Maire informe que des recettes supplémentaires ont été constatées. Il convient de procéder à l'ajustement des crédits suivants

## FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60622 (011) : Carburants	1 000,00	75888 (75) : Autres	30 000,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 500,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	1 000,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	7 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	16 000,00		
6156 (011) : Maintenance	3 000,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	500,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>30 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>30 000,00</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision budgétaire modificative.

### Cartes cadeaux pour le personnel communal (202511D007)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'achat pour les fêtes de fin d'année, de cartes cadeaux d'une valeur de 100 euros par employé communal et policier municipal.

### Comptes-rendus et questions diverses

**Monsieur le Maire** fait un point sur la tempête Benjamin. Pas de dégâts hormis un arbre tombé sur l'espace vert de chez Mervaud. L'Arbre Remarquable viendra pour le débiter (600 €). Le bois sera donné à une personne dans la nécessité.

Il fait part d'un arbre planté sur le côté du stade dont les racines prolifèrent du côté du voisin. Il sera abattu en prévention (600 €). Le bois sera donné à une personne dans la nécessité.

Il fait part à l'Assemblée que les deux logements communaux sont libres. Cependant, avant de louer à nouveau, il faut effectuer le raccordement au tout à l'égout du grand logement. Deux devis ont été faits, entreprise GAUDINEAU TP 4180 €TTC. Cette entreprise remet tout en état y compris la petite terrasse qui devra être cassée.

Entreprise DEMPURE 3060 €TTC (la remise en état est à faire par les agents communaux)

Le chauffage est vétuste. Il faudra prévoir un nouveau système de chauffage.

Dans le studio, il faut installer une VMC plus performante. A voir pour le début d'année 2026.

Le studio pourrait être loué à une personne d'Ecyeux qui a besoin d'un logement rapidement.

Monsieur le Maire lit une lettre de remerciements de la fille de Monsieur RICHARDEAU Bernard, ancien conseiller municipal, décédé récemment.

**La Première Adjointe, Madame Isabelle COSSON**, informe qu'à partir de janvier 2026 la collecte va changer de jour. Les sacs jaunes seront toujours collectés le lundi et les conteneurs ordures ménagères seront collectés le mercredi.

Il est demandé s'il est obligatoire d'avoir un bac ordures ménagères. La réponse est OUI

Les déchets des quelques habitations rue du minage, côté Brizambourg seront collectés par Saintes grande Rive, l'Agglo en même temps qu'Ecyeux. Cette demande vient de CYCLAD qui collecte la commune de Brizambourg.

L'inauguration du 31 octobre s'est bien passée. 115 personnes étaient présentes.

**Le deuxième Adjoint, Monsieur Olivier LAROCHE**, fait un point sur le feu d'artifice. Des remarques ont été faites sur le coût de celui-ci. Il tient à préciser qu'après renseignements pris, les communes voisines y consacrent le même budget à une centaine d'euros près. Le feu d'artifice est de qualité et n'est qu'une fois dans l'année.

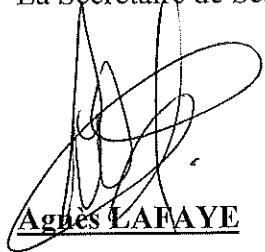
Il profite de cette séance pour remercier l'agent en charge du remplacement du Secrétaire Général. Cette employée est impliquée, et fait un gros travail qui n'est pas le sien.

**Le Conseiller Municipal, Pascal CAILLAULT**, fait remarquer que les nombreuses voitures « rue de la laiterie » font ressembler la zone à une casse auto.

Monsieur le Maire apporte une réponse à Monsieur MOREAU dans le public, concernant sa demande sur la digue derrière chez lui. Des plantations seront faites.

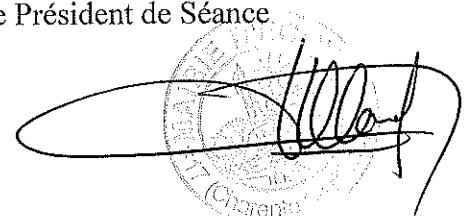
Séance levée à 21 heures 08

La Secrétaire de Séance



Agnès LAFAYE

Le Président de Séance



Pascal GILLARD